

# Observatoire des Déchets d'Activité Economique non dangereux non inertes en Région Grand Est

## Actualisation SRADDET - Données 2019

Observatoire déchets du SRADDET - Lot n°4 - Synthèse

Auteur : AJBD

v.20.04.202202.05.22

## Un observatoire des déchets d'activité économique

Après un premier travail d'observation des DAE réalisé en 2015 (sur les données 2014) pour l'état des lieux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et une actualisation en 2019 (sur les données 2018), la Région Grand Est a lancé en 2020 un observatoire déchets annuel. Cet observatoire répond à la fois à la nécessité de suivre le SRADDET et à l'obligation de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du SRADDET, mais également à l'engagement contractuel avec l'ADEME dans le cadre du CODREC. Il porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les Déchets Dangereux (DD) et sur les **Déchets d'Activité Economiques non dangereux non inertes (DAEndni)**, produits et traités sur le territoire régional et les régions et pays limitrophes.

Le transfert de la compétence « Planification des déchets » avec la Loi NOTRe et la montée en puissance des enjeux liés à l'économie circulaire fait croître le besoin en connaissance sur les DAE. Ce besoin n'est aujourd'hui pas satisfait par des enquêtes nationales car réalisées à intervalles trop importants, avec des délais de publication longs et/ou présentant des données tronquées pour des questions de secret statistique. Par ailleurs, les DAE n'étaient pas suivis de façon homogène entre les régions, tant au niveau de la méthode que des indicateurs de suivis ou des nomenclatures utilisées.

L'ADEME a proposé une méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique pour répondre à ce double besoin. La Région Grand Est fait le choix d'appliquer cette méthode dès l'actualisation 2019.

---

*Important : La méthode proposée par l'ADEME diffère de la méthode appliquée pour les observations 2014 et 2018. Aussi, l'année 2019 constitue un nouveau point de départ à partir duquel des évolutions fiables pourront être observées, mais est en rupture avec les années précédentes du fait de la différence de méthode. Ainsi, l'évolution mesurée entre 2014 et 2019 n'est pas significative.*

---

Le périmètre de l'observatoire déchets d'activité économique est le suivant :

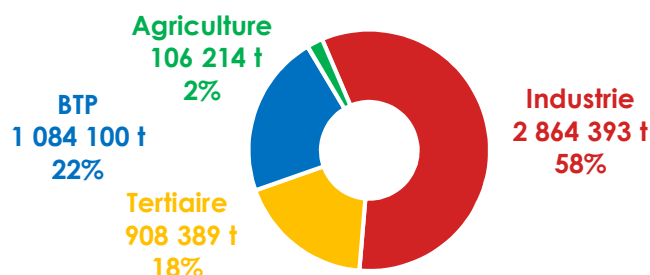
- > **Types de déchets :** déchets d'activité économique, hors déchets dangereux et déchets inertes (les boues, comptabilisées en matière sèche, sont incluses)
- > **Types de producteurs :** tous producteurs professionnels (y compris les professionnels du BTP et de l'agriculture)

# La production de DAE non dangereux non inertes

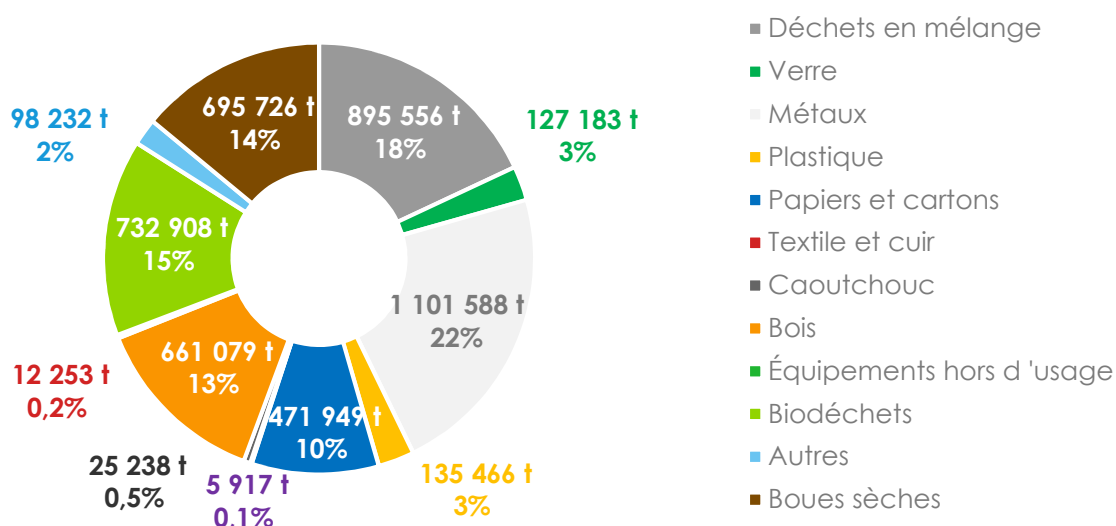
En 2019, le gisement de DAEndni estimé sur la Région Grand s'élève à **4 963 000 t**. Ces déchets seraient en majorité produits par l'industrie, le BTP et le tertiaire, comme le montre le graphique ci-contre.

Tous secteurs d'activité confondus, le gisement de DAEndni se partagerait notamment entre les métaux, les déchets en mélange, les déchets organiques, les boues industrielles, le bois et les papiers et cartons (cf. graphique ci-dessous). Ces 6 flux représenteraient 92 % du gisement de DAEndni produit sur le territoire de la Région Grand Est en 2019.

Gisement de DAEndni 2019 produit sur la Région Grand-Est par secteur d'activité



Gisement de DAEndni 2019 produit sur la Région Grand-Est par type de déchet



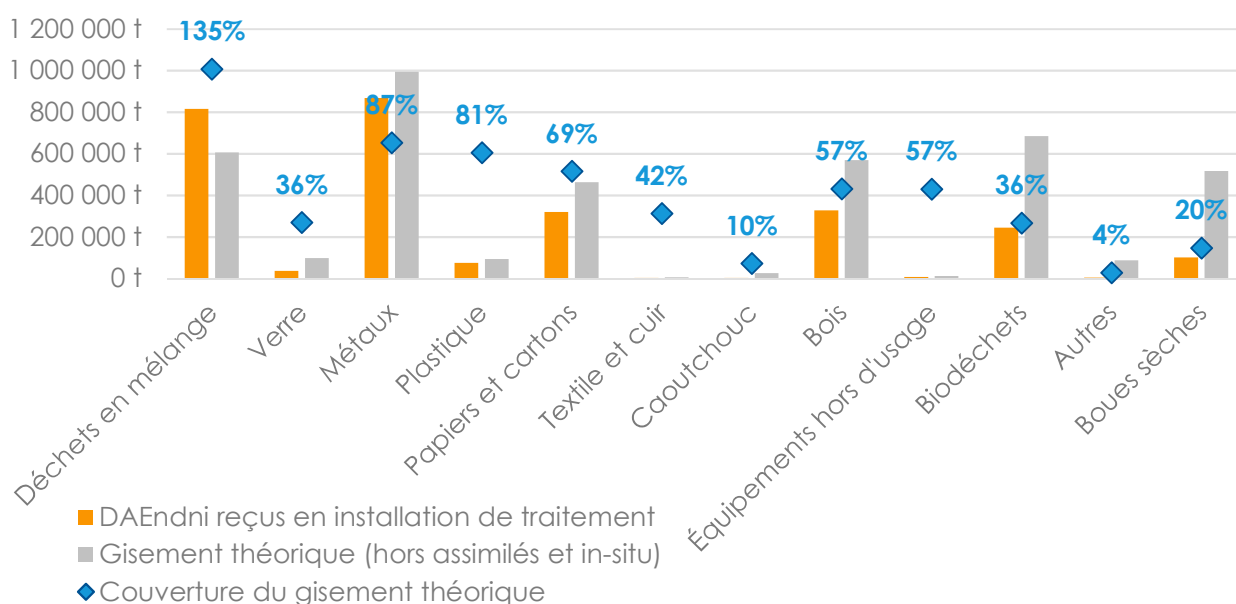
## Les DAEndni identifiés en installation de traitement

Le gisement de DAEndni produit sur le territoire est soit :

- > Géré directement par le producteur (in-situ) : **356 315 t**
- > Géré en mélange avec les déchets ménagers par le service public (assimilés) : **453 979 t**
- > Collecté et traité via des prestataires sur des installations de traitement spécifiques : **2 797 648 t** identifiés en entrée d'installation de traitement

Les déchets en mélange sont plus représentés dans les tonnages identifiés en entrée d'installation de traitement que dans les tonnages estimés produits, comme le montre le graphique page suivante. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que les déchets produits par flux ne sont pas forcément collectés séparément, et peuvent être mélangés. La catégorie « déchets en mélange » peut par exemple désigner un mélange de déchets recyclables (des emballages en métal, cartons et plastiques) tandis que le gisement théorique identifie chaque matière différemment.

Tonnage de DAEndni reçus en installation de traitement par flux en 2019 et couverture du gisement théorique



## La valorisation des DAEndni

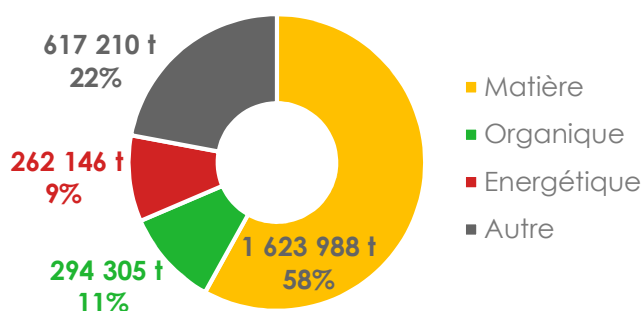
A partir des tonnages entrant en installation de traitement, selon le type de traitement et l'installation de traitement, les tonnages de DAEndni sont répartis entre :

- > Valorisation matière
- > Valorisation organique
- > Valorisation énergétique
- > Autre/Élimination

Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages identifiés en entrée d'installation de traitement selon le mode de valorisation.

La valorisation matière représenterait 58 % des tonnages de DAEndni reçus en installation de traitement. La valorisation organique et la valorisation énergétique représenterait chacune environ 11 % du tonnage de DAEndni.

Répartition des tonnages de DAEndni 2019 par mode de valorisation



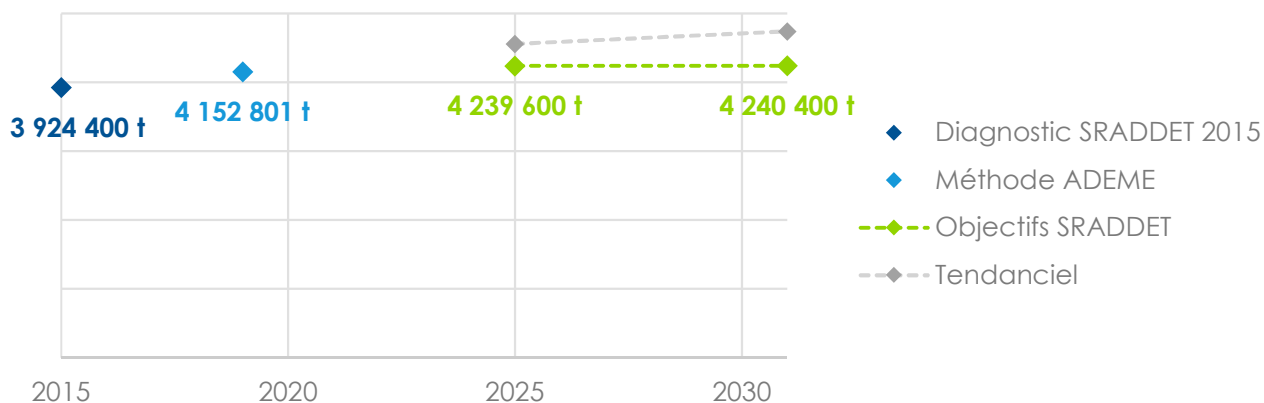
## Conclusion

Le changement de méthode qu'implique l'utilisation de la méthode préconisée par l'ADEME implique de fait des évolutions marquée des indicateurs : l'analyse des données 2019 est un nouveau point de référence sur lequel l'observatoire DAE pourra se comparer les années suivantes, mais qui n'est pas comparable aux années précédentes. Les graphiques présentés ci-dessous sont à lire avec précaution.

## Le gisement de déchets

Le graphique ci-dessous présente le gisement de DAEndni (hors gestion in-situ par les producteurs et hors gestion avec les déchets des ménages par le service public) au regard des objectifs du SRADDET :

Tonnage de DAEndni produits hors DAE traités in situ et DAE pris en compte dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets

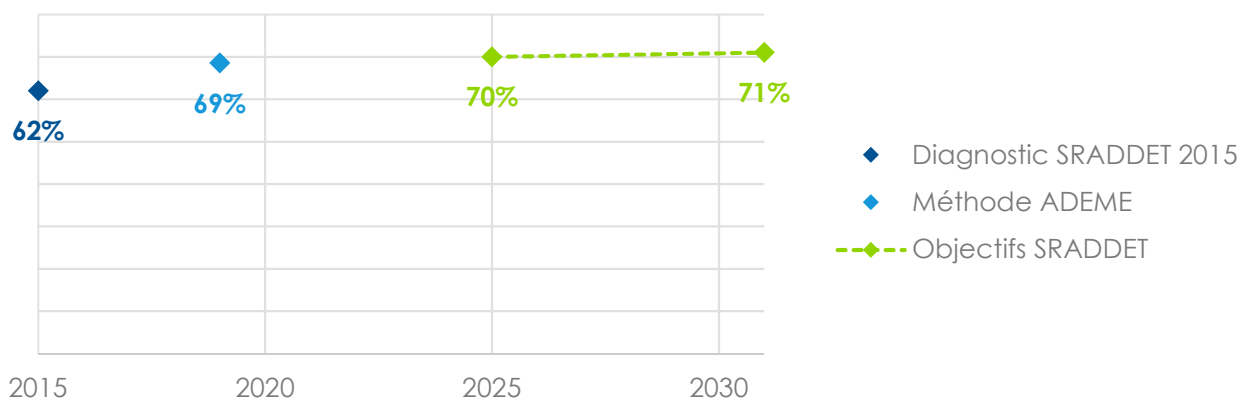


L'objectif du SRADDET est un maintien de la production de déchets, en comparaison d'une augmentation tendancielle attendue. Le gisement estimé 2015 initial était évalué à 4 240 000 t. Après correction avec le double compte identifié sur le gisement des déchets du BTP, le gisement de DAEndni est ramené à moins de 4 000 000 t. Le changement de méthode revêt à la hausse le gisement estimé, à 4 153 000 t. Les analyses sur les 3 prochaines années permettront de dégager une tendance d'évolution des tonnages de DAEndni.

## La valorisation

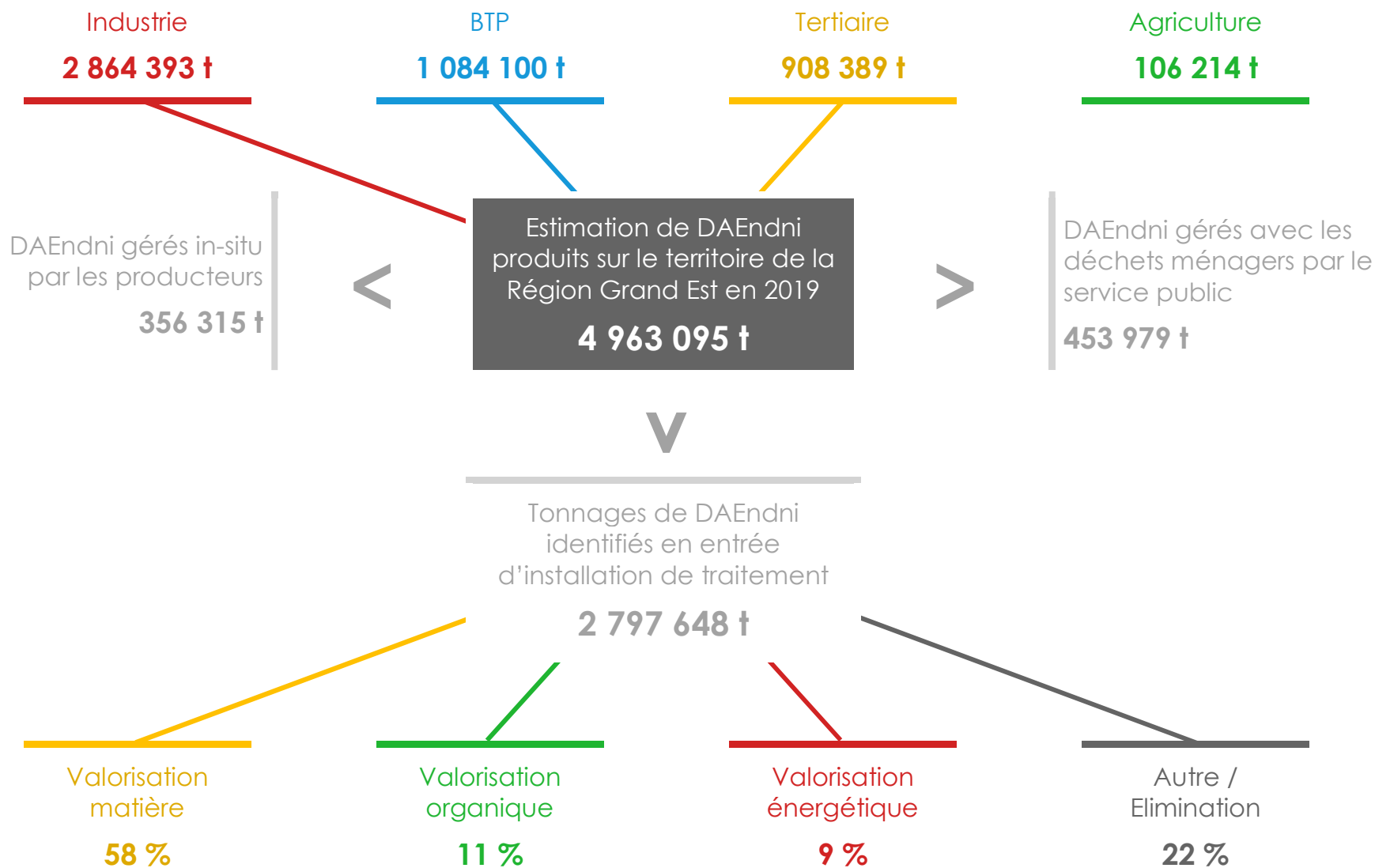
Le graphique ci-dessous présente le taux de valorisation matière et organique des DAEndni au regard des objectifs du SRADDET :

Taux de valorisation matière et organique des DAEndni



Selon la méthode appliquée pour l'exploitation des données 2019, le taux de valorisation matière et organique des DAEndni s'élèverait à 69 %, soit 1 point en dessous de l'objectif 2025.

# Synoptique



## Tableau des indicateurs

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
Données d'entrée	Valeur ajoutée <sup>1</sup> <i>(source : INSEE)</i>	/	M€	136 034	144 480 <sup>2</sup>	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Nombre de salariés <i>(source : INSEE)</i>	/		1 913 481	1 937 532 <sup>2</sup>	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage de DMA non dangereux non inertes produits sur le territoire <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	2 569 708	2 686 328	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage de DMAAndni orienté vers une valorisation matière ou organique <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	1 100 156	1 163 316	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage de boues de STEP <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	102 000	88 449	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage de boues de STEP orienté vers une valorisation organique <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	87 720	70 356	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
<b>R13 : Réduire la production de déchets</b>	<b>Tonnages de déchets non dangereux non inertes produits</b> <i>DMAAndni, DAEndni et boues de STEP</i>	/	t/an	6 596 108	6 927 578	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	<b>Tonnages de DAEndni produits</b> <i>Industrie, BTP, tertiaire et agriculture</i>	A1, A3	t/an	4 879 400	4 963 095	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	<b>Tonnage de DAEndni produits gérés in situ</b>	/	t/an	455 000	356 315	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023

1. Initialement, le PRPGD définissait comme donnée d'entrée le PIB. Or, pour le calcul des tonnages par unité de valeur, c'est la valeur ajoutée qui est utilisée, c'est pourquoi la donnée d'entre PIB est remplacée ici par la donnée d'entrée Valeur ajoutée.

2. Données semi-définitives

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
	Tonnage de DAEndni produits gérés dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets	/	t/an	500 000	453 979	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage de DAEndni produits hors DAE traités in situ et DAE pris en compte dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets	/	t/an	3 924 400	4 152 801	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnages de DAEndni identifiés à l'entrée des installations	A2	t/an	2 045 000	2 797 648	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnage et évolution par rapport à 2010 de DAEndni par unité de valeur	/	t/M€	35,9	34,4	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
		A4bis	%	2010 inconnu				
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages et part de déchets non dangereux non inertes orientés vers une valorisation matière ou organique	/	t	3 635 491	4 099 260	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
		/	%	55,1 %	59,2 %	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation matière ou organique	B1, B3	t/an	2 433 335	2 847 495	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
		B2, B4, B8	%	62 %	69 %	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique	B5	t/an	688 637	389 127	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
			%	18 %	9 %	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une installation de stockage	C2	t/an	853 478		Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
			%	22 %		Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
	Tonnages de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique autre qu'incinération (CSR, pyrolyse/gazéification, etc.)	B7	t/an	Non défini		Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
	Tonnages de DAEndni à valoriser en plus par rapport à 2015	/	t/an	Sans objet	278 309	Prévu pour juin 2022	Prévu pour fin 2022	Prévu pour fin 2023
PRPGD révisé (loi AGECE)	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la <b>distribution alimentaire et de la restauration collective</b> par rapport à 2015	/	t/an	Non défini	<p>La notion de gaspillage alimentaire<sup>3</sup> est plus restrictive que la notion de biodéchets alimentaire (qui inclut en plus du gaspillage alimentaire les déchets de préparation notamment). A la rédaction de ce rapport, aucune donnée n'est identifiée pour permettre a minima d'estimer la quantité de gaspillage alimentaire.</p> <p>Le tri à la source des biodéchets est une question très spécifique qui nécessiterait une enquête auprès des professionnels pour qualifier et quantifier leurs pratiques, notamment en matière de compostage.</p> <p>Les bouteilles plastiques sont une petite partie du flux « Plastique », et concerne autant les ménages que les professionnels, ce qui place des indicateurs en dehors du périmètre DAE. De plus, aucune donnée n'est identifiée à la rédaction de ce rapport.</p> <p>Aspect très spécifique du flux plastique hors champ de l'analyse DAE, qui nécessiterait d'identifier les tonnages de plastique produits, là où cette information n'est ici qu'estimée soit sur la base de ratios théoriques, soit sur la base de tonnages entrant en installation de traitement, ainsi que les tonnages de plastiques recyclés, là où seuls les tonnages entrant en recyclage sont identifiés</p>			
		/	%	Non défini				
	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la <b>consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale</b> par rapport à 2015	/	t/an	Non défini				
		/	%	Non défini				
	Part du <b>tri à la source des biodéchets des professionnelles</b>	/	%	Non défini				
	Taux de collecte des <b>bouteilles plastiques de boisson</b>	/	%	Non défini				
	Evolution de la <b>production de bouteilles plastiques</b> à usage unique produites mise sur le marché	/	t	Non défini				
Part de <b>plastique recyclé</b>	/	%	Non défini					

3. Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée » Pacte national anti-gaspi', 2013